Baromètre de la facturation électronique : Où en sont les indépendants à J-6 de la réforme ?

1 entreprise sur 2 est inscrite à une plateforme agréée à 6 jours de la réforme ! Contre 1 sur 6 en mai : une accélération importante, mais encore insuffisante

Paris, 26 août 2026 | À moins d'une semaine de l'entrée en vigueur de l'obligation de facturation électronique pour l'ensemble des entreprises (1er septembre 2026), Indy, plateforme de comptabilité et de facturation dédiée aux indépendants, publie la nouvelle édition de son baromètre sur la facturation électronique.

Fondé sur les données publiques de la DGFiP et de l'INSEE, ainsi que sur les comportements réels de plus de 250 000 indépendants inscrits à la plateforme agréée (PA) d'Indy, ce baromètre dresse un constat fort : si le retard accumulé était critique au printemps, les indépendants ont opéré un rattrapage massif durant l'été pour éviter le choc réglementaire.

1 entreprise sur 2 inscrite à une plateforme agréée : la bascule de l'été

Entre décembre 2025 et août 2026, le nombre d'inscriptions à une plateforme agréée a bondi de **+900 %**. Elles ont quasiment doublé en un mois, entre juillet et août 2026 et le cap des 4 millions d'entreprises enregistrées se rapproche :

- Mai : 1,1 million d'inscrits
- Juillet : 2 millions d'inscrits
- Août : 3,8 millions d'inscrits

De fortes disparités par profession

L'analyse des comportements d'inscription au sein de la plateforme agréée d'Indy révèle des dynamiques très contrastées selon les secteurs :

- Les élèves modèles : 70 % des freelances, 69 % des agents immobiliers et 65 % des professionnels de la santé sont inscrits.
- Les retardataires : trois catégories restent très en retrait : les avocats, les propriétaires en SCI/LMNP et les chauffeurs taxi/VTC.

Entreprises individuelles Vs sociétés : le retard se résorbe enfin

58% des sociétés ont déjà franchi le pas et 40% des entreprises individuelles (EI) et micro-entreprises sont désormais inscrites à une plateforme agréée. Longtemps convaincues de ne pas être concernées, les plus petites structures amorcent enfin leur rattrapage et s'approprient la réforme. L'adoption reste encore à deux vitesses, ce qui n'est pas une surprise pour Côme Fouques : *"la réforme a trop souvent été abordée sous l'angle réglementaire, sans être traduite concrètement dans le quotidien des indépendants".*

« Les plus petites structures ont longtemps accusé un retard, surtout par méconnaissance du calendrier. L'été a marqué un vrai tournant : d'un côté, le pragmatisme affiché par le gouvernement a rassuré, et de l'autre, les indépendants ont compris que cette transition était surtout une opportunité de simplifier leur gestion au quotidien. À J-6, la prise de conscience est là, et nous sommes au rendez-vous pour les accompagner » conclut **Côme Fouques, CEO d'Indy**

A propos de Indy

Créée en 2016, Indy permet aux indépendants de gérer en autonomie les démarches administratives et comptables liées à leur activité. Pour cela Indy combine le meilleur de la technologie et de l'humain : un produit intuitif avec un haut niveau d'automatisation ainsi qu'un accompagnement ultra réactif et des conseils personnalisés.

Indy accompagne les indépendants pour créer leur structure, pour la gérer au quotidien avec une offre gratuite incluant facturation, compte pro et pré-comptabilité et pour réaliser toutes leurs déclarations sociales et fiscales (TVA, bilan, CFE, URSSAF, paie, etc.) grâce à des abonnements à partir de 12€/mois.
Indy accompagne déjà plus de 300 000 indépendants, compte 300 collaborateurs basés à Lyon et Paris et a levé 86 M€ auprès d'investisseurs prestigieux (BlackFin, Singular, Alven, Kerala Ventures).

Contacts presse - Agence Hello SunRise

Marie Poinsinet - marie@hellosunrisepr.com - 07 76 60 88 75

Patricia Attar - patricia@hellosunrisepr.com - 06 25 79 27 95

Sources : entreprises économiquement actives en France selon l'INSEE 2026, données DGFiP août 2026, données internes Indy août 2026